

Privilège—M. Knowles

Je trouve ça incroyable, madame le Président. Si le gouvernement change d'avis sur la question de la télédiffusion des délibérations du comité—comme il le devrait—il ne devrait pas pour autant humilier les députés de son parti qui sont membres de ce comité. Je ne critique pas les députés pour cette raison, madame le Président. S'il s'agit d'une décision prise par le caucus libéral, ou d'une décision du gouvernement, je ne reproche pas aux députés, personnellement, d'avoir voté comme ils l'ont fait au comité. A la Chambre des communes, nous représentons un parti et c'est pourquoi je ne critique pas les membres de ce comité qui ont voté de cette façon. Je reproche au caucus, ou au gouvernement, d'avoir décidé que les députés devraient voter de cette façon. C'est ainsi que nous fonctionnons à la Chambre des communes. Pour les questions cruciales, le caucus conservateur décide de la façon dont les députés conservateurs membres d'un comité devraient voter, comme le fait le parti conservateur.

Le gouvernement fait valoir un argument hypocrite, en prétendant que ses membres sont autonomes d'une certaine façon, c'est-à-dire qu'ils ont voté dans ce sens ce matin et qu'ils peuvent revoir leur décision maintenant.

Si le gouvernement était intègre à ce sujet, madame le Président, il admettrait son erreur et il aurait dû décider au départ de télédiffuser les délibérations du comité. Il dirait que le gouvernement du Canada a l'intention de proposer une résolution à la Chambre en vue d'autoriser la retransmission des délibérations du comité. Ce serait la meilleure façon d'agir.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Au lieu d'admettre son erreur—et, entre autres, c'est l'un des grands échecs historiques du parti libéral, ne jamais admettre ses erreurs—au lieu de dire qu'il s'est trompé et qu'il a changé d'avis, le gouvernement va obliger les simples députés à revenir sur leur décision. Quelle façon d'agir égoïste, lâche et méprisante!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre sache que je l'ai écouté très tranquillement. Je lui ai donné l'occasion d'adopter la seule position qui soit acceptable dans les circonstances. Nous ne pouvons accepter aucune autre décision à la Chambre aujourd'hui si ce n'est que le leader parlementaire du gouvernement se lève et propose une motion visant à modifier la résolution qui est inscrite au nom du ministre de la Justice (M. Chrétien). Le Parlement ne peut accepter rien d'autre. Je donne donc une autre chance au leader parlementaire du gouvernement.

● (1700)

Je ne parlais pas pour ne rien dire au début de la discussion. Je me suis déjà trouvé dans la position du député et ce ne sont pas des paroles en l'air que j'ai dites à ce sujet. En toute franchise, j'attendais une réponse plus acceptable. Je m'attendais à ce que le leader du gouvernement, non pas seulement en tant que leader du gouvernement à la Chambre des communes mais aussi en tant que leader de la Chambre, prenne ses responsabilités à cet égard très sérieusement. Je me permets de lui dire en ce moment que je me sens amèrement déçu et je le lui dis sans le moindre détour. Nos rapports à la Chambre des communes ont toujours été bons nonobstant les divergences

d'opinions qui ont pu surgir. Je n'aime pas voir un bon homme manipulé par un mauvais gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Voyez donc qui parle!

M. Baker (Nepean-Carleton): Mais c'est bien ce qui est arrivé à mon honorable ami. Il ne s'est rien passé au cours de ces événements qui m'ait fait croire qu'une telle réponse nous serait venue du leader du gouvernement à la Chambre des communes, que dis-je, du leader de la Chambre des communes. Dans le meilleur intérêt de la Chambre, je lui répète que rien d'autre n'est acceptable. Pour que la Chambre ne subisse aucun préjudice, nous ne saurions être satisfaits que si mon honorable ami décidait plus tard aujourd'hui de demander la permission de la Chambre des communes de revenir à l'appel des motions et de présenter un amendement à la motion dans le sens de celui dont a traité le chef de l'opposition (M. Clark) portant qu'il assume la responsabilité qui est sous-entendue dans la décision rendue par M^{me} le Président. C'est là une responsabilité qui appartient au gouvernement que dirige à la Chambre mon ami le leader parlementaire du gouvernement. Nous ne nous satisferons de rien d'autre. Il devrait comprendre cela, et ses collègues aussi.

Il y a eu des discussions à la Chambre au sujet de l'importance que la motion de clôture pouvait avoir sur le déroulement des débats. Cette question est importante, mais ce fait l'est aussi. Tout ce que l'on nous a servi jusqu'ici, ce sont des phrases à double entente. L'affaire est claire: le gouvernement veut-il faire ce qui est de sa responsabilité? Le gouvernement ne peut pas neutraliser les députés de l'arrière-ban et les simples députés pour se soustraire à ses responsabilités. Et pourtant c'est bien là ce que le gouvernement essaie de faire.

M. Chénier: Occupez-vous donc uniquement des membres de votre parti.

M. Baker (Nepean-Carleton): Mes amis là-bas disent: «Ne vous inquiétez pas de nous». Ce n'est pas d'eux que je m'inquiète, mais plutôt de ce dont le peuple canadien va être le témoin, de ce qu'il va penser du Parlement et de notre manière de procéder qui est aussi importante que la résolution. Ce qui m'inquiète, c'est la façon de faire du gouvernement qui est devenu si arrogant qu'il s'oppose à une demande de téléviser un comité. Est-ce là ce que le ministre des Communications veut? Est-ce la sorte de transparence que le secrétaire d'État (M. Fox) chargé de la liberté d'information veut nous donner? Est-ce là ce que veut le gouvernement? Les députés d'en face prétendent que notre indignation est feinte. Je peux vous garantir qu'elle est profondément ressentie et ils vont en sentir les effets pendant fort longtemps.

M. Knowles: Madame le Président, je voudrais résumer en une ou deux phrases ce qui vient d'être dit. S'il est exact que le gouvernement se soit ravisé et ait dédité de permettre de téléviser les délibérations du comité, je demande au gouvernement de le faire directement, et de ne pas le faire sous une forme factice en demandant à 13 libéraux de voter ce soir autrement qu'ils l'ont fait ce matin. Je prie le leader du gouvernement à la Chambre de le faire directement et de présenter la motion.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Conduisez-vous en homme.